

SECTION:

Nom des délégués présents à l'assemblée 2016 le 25 mars au SENTIER

Section	Nom	Prénom

Statuts Art. 23 Composition

Chaque section a droit à un(e) délégué(e) par unité de 20 membres actifs, mais au minimum à un délégué et au maximum à cinq.

- 01 à 20 membres 1 délégué
- 21 à 40 membres 2 délégués
- 41 à 60 membres 3 délégués
- 61 à 80 membres 4 délégués
- 81 membres et plus 5 délégués.

Décès dans la section en 2016

Nom Prénom	Adresse CP + Localité	Année de naissance

Démissions en 2016

Nom Prénom	Adresse CP + Localité	Année de naissance

SECTION:

Admissions en 2016

Nom	Prénom	Adresse	CP + Localité	Adresse mail	Année de naissance

Comité 2017

Nom Prénom fonction	Adresse CP + Localité	Adresse mail	Année de naissance

Document à renvoyer pour le 31 décembre 2016

à : **Claude Chevalley – Avenue du Fey 28 – 1510 MOUDON**
ou par e-mail à : **chassevd@gmail.com**

Merci d'avance pour votre aimable coopération ainsi que pour votre ponctualité!

Meilleures salutations en St-Hubert

Pour le comité : Claude Chevalley